



MENSA
Aquitaine

CHARTRE de FINANCEMENT des ACTIVITES MENSA AQUITAINE

16 Mars 2025

Dans le but de faciliter les rencontres, les moments de partage, les découvertes, les sensations fortes entre nous tous, de se nourrir, le CA de Mensa Aquitaine propose de financer, tout ou partie, les activités organisées dans le cadre de Mensa Aquitaine.

Ces activités peuvent être de tous ordres : le pot de l'amitié, restaurant, concert, sortie en bateau, musée, séjour au ski, voyage dans l'ISS, organisation d'ateliers, sponsoring... l'imagination est au pouvoir !

A titre d'exemple, ce peut être un montant forfaitaire sur un projet d'importance, une participation maximale sur la note individuelle de restaurant, le remboursement de billets de musée...

Les conditions de financement sont les suivantes :

- L'activité peut se passer dans le monde entier.
- Les remboursements à titre individuel (restaurant, billets de spectacle...) ne pourront bénéficier qu'aux **membres de Mensa Aquitaine à jour de cotisation**.
- Le CA est sollicité dans un délai suffisant pour que l'ensemble des Mensans Aquitains soient informés et puissent raisonnablement se positionner. Faire une demande de financement quelques minutes avant un restaurant, le concert à guichets fermés depuis quelques mois ne serait pas très loyal...
- La sollicitation du CA est faite avec un descriptif de l'activité et son coût prévisionnel. Ce peut être le montant remboursé par membre (ticket de cinéma...), un forfait pour la sortie (coût d'un guide, ...), un devis (location de salle + buffet...)...
- L'organisateur.trice inscrira son activité dans l'agenda sur le site de Mensa France en précisant les modalités de participation financière de Mensa Aquitaine.
- Le premier repas au restaurant des nouveaux membres AQI est offert avec un maximum de 30€ (hors boissons). Cette offre est valable durant l'année qui suit d'inscription dans la région AQI (1 an max.). Le remboursement devra être demandé au maximum 6 mois après le repas.
- Modalités de chaque remboursement : envoyer un justificatif, son numéro de membre et sa région par mail à tresorier@mensa-aquitaine.fr. Ne pas oublier son IBAN.

Ce dispositif doit profiter à tous. Le Conseil d'Administration reste attentif aux dérives qui pourraient naître et pourra alors le réévaluer.

Le CA exprime ses remerciements chaleureux à l'ensemble des organisateurs d'activités qui rendent notre association plus riche.

Mens'amicalement

Pour le Conseil d'Administration de Mensa Aquitaine.

Brigitte BIBAL
Présidente de Mensa Aquitaine



MENSA
Aquitaine